

NOUVELLE-CALEDONIE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Nouméa, le 06 Mars 2001

Voeu n°01/2001
relatif aux propositions d'actions concrètes
à mettre en œuvre en vue d'améliorer l'organisation
et le fonctionnement de la filière bovine

? ? ? ?

Le Conseil Economique et Social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°1-CES/2000 du 07 mars 2000 portant Règlement Intérieur du Conseil Economique et Social,

Vu la demande de Monsieur PONGA, Membre du Gouvernement, chargé du Secteur de l'Agriculture et de l'Elevage en date du 29 Janvier 2001,

Vu l'avis du Bureau en date du **02 Mars 2001**,

a adopté lors de la Séance Plénière en date du **06 Mars 2001**, les dispositions dont la teneur suit :

I - PREAMBULE

A) Rappels

La délibération n° 305 /CP du 29 Octobre 1998 a vu la création du comité de la filière bovine, «instance à la fois de concertation entre les divers acteurs et partenaires, et d'étude et de proposition pour l'orientation de la filière bovine en vue d'améliorer son organisation et son fonctionnement » (article 2).

A la demande de cette structure, une enquête de consommation, financée par l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA), a été réalisée par le cabinet MBA/Louis HARRIS.

Parmi les principaux résultats de cette étude, figurent notamment les points suivants :

- la tendance d'évolution de la consommation pour la viande bovine (bœuf et veau) est à la stagnation
- l'effet de saisonnalité est peu marqué
- le consommateur ne fait pas réellement la différence entre la viande de bœuf et de veau
- les prix perçus par le consommateur diffèrent selon la zone
- le cœur de cible est constitué par des Mélanésiens, des Polynésiens ainsi que par des catégories socioprofessionnelles «employés, ouvriers, retraités»
- le taux de satisfaction des collectivités par rapport à la qualité actuelle est bon (90 %)
- globalement le prix considéré comme normal par les collectivités ne dépasse pas 1000 F CFP/ kg
- la sensibilité au prix des collectivités est beaucoup plus forte que celle des particuliers et la plage optimale est restreinte

L'enquête de consommation a estimé grâce à une étude de sensibilité (du consommateur) au prix, qu'une baisse de prix de 12,7 % entraînerait une hausse de consommation de 16 %.

Le comité de la filière bovine, réuni le 23 Août 2000, a souhaité « qu'au terme d'un délai d'un mois, chacun des partenaires fasse des propositions concrètes d'intervention ».

B) Objet de la réflexion du Conseil Economique et Social

La réflexion du Conseil Economique et Social s'inscrit dans le cadre de cette concertation afin de permettre au comité de la filière bovine de connaître la position des socioprofessionnels sur le sujet.

Les quatre fiches stratégies (définition d'un prix d'achat adapté aux produits, réduction des coûts de production, écoulement satisfaisant de la production, répartition équilibrée de la production) issues de l'étude MBA/Louis HARRIS constituent la base des travaux de l'Institution.

Le Conseil Economique et Social s'est attaché d'une part, à présenter des ouvertures possibles et d'autre part, à formuler des propositions en vue d'optimiser l'organisation et le fonctionnement du secteur bovin.

II - OBSERVATIONS

A) La filière viande bovine aujourd'hui : premier bilan

Le Conseil Economique et Social remarque que l'élevage bovin demeure la principale production animale du pays, et représente par son chiffre d'affaires, plus du quart de la production agricole finale (hors aquaculture).

En 1994, l'enquête bovine a répertorié 815 exploitations marchandes, regroupant près de 105 000 bovins. Elle a concerné 3000 personnes (correspondant à près de 1400 emplois à temps plein) sur des exploitations où la surface agricole utile était de 243 500 hectares.

En neuf ans, la production de viande bovine a augmenté de 30 % : elle est passée de 3033 tonnes en 1991 à 4177 tonnes en 1999. En valeur, la production a augmenté de 57 %.

Le Conseil Economique et Social observe que l'essentiel du cheptel bovin se situe sur la Grande Terre et principalement en Province Sud où la production s'est accrue en moyenne de 47 % en 9 ans.

Le Conseil Economique et Social note qu'un contraste marqué existe entre la Côte Est et la Côte Ouest (représentant 85 % du cheptel des exploitations marchandes) où sont concentrées les plus grandes stations d'élevage.

Le Conseil Economique et Social signale que l'abattage et la commercialisation de la viande bovine reposent sur deux circuits complémentaires, à savoir d'une part l'OCEF (créé en 1963) dont la mission est d'approvisionner le pays, de développer la production locale et de protéger les consommateurs et d'autre part, les bouchers de l'intérieur, souvent éleveurs eux-mêmes, d'importance variable, installés dans les localités de brousse.

Si les abattages réalisés par l'établissement public restent prépondérants, ceux effectués par les bouchers, notamment en Province Sud, augmentent significativement en réalisant 19,2 % des abattages en 1999 contre 14,3 % en 1991.

Le Conseil Economique et Social remarque toutefois que l'OCEF ne peut vendre qu'au travers des patentés bouchers dont la vente au détail est le métier. Le prix de la viande est donc fixe, quelle que soit la catégorie de cette dernière, tandis que le fichier des fournisseurs est établi alphabétiquement et informatiquement, ce qui place sur un même plan d'égalité les 1200 éleveurs fichés qu'ils soient de la Province Nord ou de la Province Sud.

Le Conseil Economique et Social prend note des tarifs de commercialisation des carcasses par l'OCEF fixés par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie sur la base d'une marge de 85 francs CFP le kilo de carcasse ressuée pour la viande bovine locale.

Le Conseil Economique et Social constate en outre que la Nouvelle-Calédonie est à l'heure actuelle presque autonome en matière de viande bovine : son taux de couverture étant de 94 % en 1999.

Enfin, **le Conseil Economique et Social** affirme qu'aucun cas d'*encéphalite spongiforme bovine* n'a été détecté sur les bovins en Nouvelle-Calédonie, sachant dans un premier temps que le bétail vit et se nourrit dans les pâturages et que dans un deuxième temps, le réseau de vétérinaires et le passage à l'abattoir constituent un gage de sécurité.

B) Difficultés et effets pervers

Le Conseil Economique et Social signale que la consommation réelle de viande bovine est certainement supérieure aux statistiques, du fait de l'autoconsommation (estimée à 110 tonnes en 1998 lors de l'enquête bovine) et du marché parallèle de la viande bovine (évalué par la DER à 400 tonnes par an selon l'enquête bovine 1994/1995 et estimé par l'OCEF à environ 1000 tonnes en 1997).

Le Conseil Economique et Social note à ce titre que le marché parallèle entraîne une perte de 5 % des ventes OCEF. Réalisant que ce dernier est un problème de fond et qu'il n'est pas concevable d'établir un contrôle sur le marché familial, **le Conseil Economique et Social** considère que ce vice induit pourrait être résolu si l'OCEF absorbait toute la production. Il remarque dans cette perspective, une forme de concurrence du particulier par rapport à l'éleveur dont c'est le métier.

Le Conseil Economique et Social observe par ailleurs au niveau de l'OCEF, un phénomène de surinscription qui impose une réponse aux demandes dans des conditions qui ne sont pas obligatoirement souhaitées. Le Syndicat des Bouchers, auditionné, propose à ce titre, d'étendre le monopole de l'OCEF jusqu'à Bourail.

Le Conseil Economique et Social précise que 45 % des ventes «OCEF» sont constituées par des découpes qui ne sont pas nécessairement de bonne qualité.

Le Conseil Economique et Social rappelle dans un premier temps, que l'ensemble de la structure OCEF a coûté 2 milliards de francs CFP et évalue dans un deuxième temps, son besoin d'investissement annuel entre 100 et 150 millions de francs CFP.

Le Conseil Economique et Social tient à insister sur le fait que ce sont les derniers éléments de la chaîne (grandes surfaces, boucheries) qui handicapent le secteur agricole (élevage, maraîchage compris) par l'imposition d'une marge importante.

Il remarque qu'en 1997, les bouchers s'étaient engagés à lisser trois catégories de viande, c'est à dire à taxer obligatoirement un morceau afin de laisser le hors catégorie libre.

Interrogé à ce sujet, le Syndicat des Bouchers estime que le prix de vente de la viande à l'étal découle des moyens techniques engagés lors de son conditionnement.

Le Conseil Economique et Social ne peut que constater aujourd'hui le non respect de cet engagement, ne serait-ce que par la façon aléatoire dont le prix de sortie «boucher» est déterminé.

Parallèlement, **le Conseil Economique et Social** met en exergue l'insuffisance de la dotation du Crédit Agricole et du secteur bancaire en général, qui est calqué sur des paramètres commerciaux.

Considérant qu'il n'est plus réalisable actuellement de comprimer les charges des éleveurs, sachant qu'une station d'élevage de 200 hectares, génère d'une part, un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions de francs CFP seulement et que le prix de la terre est d'autre part, jugé exorbitant, **le Conseil Economique et Social** s'interroge sur les moyens de financer une baisse du prix de la viande, telle qu'elle est proposée par l'étude MBA/Louis HARRIS.

III - PROPOSITIONS

Le Conseil Economique et Social évoque l'intérêt pour les éleveurs de se regrouper afin de réduire le coût des investissements (prêt de matériel agricole par exemple).

Le Conseil Economique et Social suggère de plus que soit allongée la durée du crédit afin que les traites soient étalées sur 25 – 30 ans, comme c'est le cas en Métropole.

Le Conseil Economique et Social considère pareillement que la location par des baux à long terme pourrait être une orientation possible au regard du coût jugé élevé de la terre.

Le Conseil Economique et Social, saluant la sécurisation par l'OCEF du système de production, pense qu'il apparaît judicieux d'investir dans la transformation de la viande afin de se substituer à l'importation et de valoriser par extension les sous-produits de cette industrie.

Le Conseil Economique et Social souhaite que soit donnée une priorité d'abattage aux éleveurs qui vivent exclusivement de la vente de leur bétail.

Il souligne la nécessité d'une révision de la classification en matière d'élevage afin d'assainir la profession et de privilégier les éleveurs à temps plein.

Notant que les élevages de la Côte Est ne jouissent pas d'une technicité sanitaire suffisante, **le Conseil Economique et Social** propose d'une part, de répertorier les différents éleveurs de cette partie de la Nouvelle-Calédonie et d'autre part, de redévelopper les marchés au vif. **Le Conseil Economique et Social** appelle également l'attention sur les problèmes structurels rencontrés par les éleveurs de cette même zone notamment en terme d'écoulement de leur cheptel bovin.

La viande de cerf agréée (soit 40-50 tonnes de viande par an) ne concurrençant pas la viande bovine, **le Conseil Economique et Social** soutient le projet de renforcement de la branche cervidés.

En outre, **le Conseil Economique et Social** estime que dans l'intérêt de la survie de la filière bovine, les sanctions devraient être plus sévères notamment en ce qui concerne le transport et le marché de la viande qui ne bénéficie pas d'une estampille.

Dans cette perspective, **le Conseil Economique et Social** suggère aux mairies compétentes en matière d'hygiène alimentaire de se donner les moyens d'établir un contrôle sanitaire plus rigoureux.

Le Conseil Economique et Social juge opportun d'une part, de réfléchir à un encadrement des prix de certains morceaux de viande afin de réguler les différents prix pratiqués par les bouchers et d'autre part, de réaliser une étude sur le marché dit parallèle.

A l'heure où le Gouvernement prévoit d'interdire l'importation de tous les produits contenant de la viande bovine, ovine ou caprine, à l'exception de ceux provenant de Nouvelle-Zélande et d'Australie, **le Conseil Economique et Social** considère primordial de consolider la filière bovine calédonienne au regard des potentialités indiscutables qu'elle recèle et de soutenir les actions de promotion de la viande locale tant sur le marché intérieur qu'extérieur.

NB : La notion de production telle qu'elle est utilisée dans le document correspond à la production commercialisée.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRESIDENT

Marie-Claire BECCALOSSI

Bernard PAUL